

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2018

Excusé ( e ) s : Marie BOUFFAUT-,

Absentes : Aorelian LE BOT et Gwendoline HILLION

Le procès- verbal de la séance du 5 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

## I – PONTIVY COMMUNAUTE

### • ASSAINISSEMENT COLLECTIF- STATION D EPURATION -EXTENSION DU RESEAU A BOTCOURIC

Les travaux sont en cours de finition. La fin des essais sur les canalisations et les automatismes aura lieu semaine 46, la mise en route sera effectuée dans la foulée. La réalisation des enrobés aura lieu semaine 47 ou 48.

Les panneaux du parcours pédagogique seront installés prochainement, après validation de la STGS. (Compatibilité de l'exploitation)

Les travaux de raccordement de Botcouric sont achevés. La réception s'est déroulée ce mercredi 7 novembre. Les particuliers peuvent désormais raccorder leurs habitations au réseau.

## II-POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

### • TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE - ECOLE- SANITAIRES PUBLICS

La travaux sont achevés. Concernant le montant des travaux, le montant initial des marchés était de 118 398,80 € HT. Beaucoup de modifications ont été demandés au fur et à mesure de l'avancement des travaux. En comptabilisant les avenants négatifs et positifs, mais sans comptabiliser l'avenant de l'entreprise TEXIER, le montant des marchés est de 117 759,92 € HT.

Un bilan financier prenant en compte les heures réalisées par les services techniques sera présenté prochainement.

### • NOUVELLE SALLE DES FETES

Une partie de l'équipe de maîtrise d'œuvre est venue présenter le dossier PRO le mardi 16 octobre dernier.

- ✚ Géothermie : 12 forages sont prévus, pas de changement concernant la subvention susceptible d'être allouée par l'ADEME dans le cadre du Fonds chaleur.
- ✚ Gaz : il était prévu au départ un raccordement de la future salle sur la cuve de la salle de sport. Une cuve supplémentaire sera installée à proximité de la nouvelle salle.
- ✚ VRD : les élus devront choisir entre le béton balayé ou le béton désactivé ( superficie d'environ 2300 à 2400m<sup>2</sup>) - Pour les parkings terre-pierre, le coût est évalué à 80 000,00 € HT
- ✚ Espaces verts : A la lecture du règlement du PLU, 97 arbres supplémentaires seraient à planter. Après discussions avec le service instructeur, un accord a été trouvé. Le lot espaces verts sera à revoir au niveau des plantations.
- ✚ Scène : largeur, hauteur, cadre de scène, ne paraissent pas suffisant ?
- ✚ Mise en place d'un garde-corps sur le quai de déchargement ?
- ✚ Le couloir peut-il être supprimé ?
- ✚ Ouverture du bar dans la salle ?
- ✚ Modification du local rangement suite à la demande du contrôle technique ?
- ✚ Office traiteur : installation de prises à l'extérieur pour permettre aux associations d'utiliser des friteuses complémentaires.

- ✚ Accès à la salle : mise en place d'un système de badges avec une gestion des locations de la salle avec un logiciel ? coût de 8 000,00 € ou un système de clés ?

L'équipe de maîtrise d'œuvre a comptabilisé des prestations complémentaires qui seront demandées en options lors de l'appel d'offres. En fonction des résultats à l'ouverture des plis, les élus les retiendront ou non. Le planning prévoit le lancement de la consultation début décembre et un démarrage des travaux début mars. Une prochaine réunion est programmée ce mardi 13 novembre avec Monsieur LOHE.

Concernant les réseaux, une réunion a eu lieu le mercredi 8 novembre en présence de Monsieur HERVE du bureau d'études ATE (VRD) , du SDEM, de Pontivy Communauté, l'entreprise Garzcinski Traploir et la société SOLUTEL. Concernant l'éclairage public, des ampoules LED seront privilégiées. Concernant le réseau EU, Pontivy Communauté demande que les réseaux passent à l'extérieur du bâtiment.

Une rencontre a également eu lieu avec Monsieur CURT, architecte des bâtiments de France. Celui-ci souhaitait que l'orientation soit prévue comme au tout départ. Il s'est rendu sur place pour se rendre compte sur place de l'emprise du projet et a émis un avis favorable au projet tel que présenté.

- **PROGRAMME DE VOIRIE 2018- RUE SAINT NICOLAS**

La réception des travaux est prévue ce jeudi 15 novembre. Il y a beaucoup de remarques à formuler sur le travail effectué par l'entreprise PIGEON.

Avec l'appui d'Eric LE DENMAT de Pontivy Communauté, un programme de travaux pour 2019 a été défini. Concernant le problème d'évacuation des eaux pluviales Rue Saint- Nicolas, le curage des canalisations été effectué ce lundi 5 et mardi 6 novembre. De fortes pluies sont tombées dans la nuit de mercredi à jeudi et il n'y a pas eu de problème. La question se posera de conserver la haie le long du parking du terrain de foot, avec les racines , le problème risque de se poser à nouveau d'ici 3 -4 ans.

### **III-AFFAIRES DIVERSES**

- **MODIFICATION DU PERIMETRE DU SITE NATURA 2000 « Rivière Scorff, Forêt de Pont Calleck Rivière Sarre »**

Le site Natura 2000 FR5300026 « Rivière Scorff, Forêt de Pont Calleck, Rivière Sarre » a été désigné par arrêté ministériel en février 2014 après avoir été proposé à la commission Européenne en décembre 1998. Son périmètre a été étendu en 2006 pour couvrir les insuffisances concernant en particulier une espèce de fougère : « Le Trichomanes remarquable ». Cette première démarche d'extension a également intégré l'aval du Ruisseau Bonne Chère.

La délimitation actuelle du site manque cependant de cohérence :

- ✚ Elle ne prend pas en compte d'importantes surfaces d'habitats d'intérêt communautaire ;
- ✚ Elle ne permet pas la préservation satisfaisante de certaines espèces en annexe II telle que la mulette perlière,
- ✚ Elle ne concourt pas au rétablissement de la continuité écologique entre l'amont et l'aval de plusieurs cours d'eau,
- ✚ Des limites trop étroites en fond de vallée ou n'étant pas ajustées aux délimitations des unités des

gestion, ne permettent pas une contractualisation correspondant aux pratiques des agriculteurs, notamment sur les prairies humides, ni une protection efficace des habitats et espèces présents.

Les objectifs de l'extension du site sont :

- ✚ D'intégrer des habitats qui ne figurent pas dans le périmètre actuel du site,
- ✚ De prendre en compte la présence d'espèces d'intérêt communautaire dont les stations de mulette perlière
- ✚ D'assurer la cohérence territoriale du site en reliant entre elles certaines parties actuellement disjointes
- ✚ De mettre en place de manière cohérente et concertée les actions de gestion conservatoire sur le site.

Le périmètre du site Natura 2000 ne prend actuellement en compte que la partie aval du ruisseau de Bonne Chère alors que pour avoir une gestion efficace des cours d'eau et leurs habitats en faveur de la Mulette perlière, il convient d'intervenir sur l'ensemble du réseau hydrographique par l'intégration des cours d'eau et des zones humides associées en amont des stations recensées.

L'évolution du périmètre porte sur 4 axes

- ✚ Intégration du Bonne Chère et de son affluent le Ker Jehanno pour la conservation de la Mulette Perlière,
- ✚ Intégration des territoires de chasse du Grand Rhinolophe à Kernascléden,
- ✚ Etablissement des jonctions Sarre médiane et Kergustan médian,
- ✚ Intégration partielle de l'estuaire du Scorff,
- ✚ Intégration du périmètre de protection rapproché du captage de Kereven,
- ✚ Ajustements par ajouts et retraits de surfaces au périmètre actuel.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents émet un avis favorable au projet de modification du périmètre Natura 2000 FR5300026 « Rivière Scorff, Forêt de Pont Calleck, Rivière Sarre ».**

- **AIDES AUX COMMUNES SINISTREES DE L'AUDE**

Madame le maire invite l'assemblée à se prononcer sur l'attribution d'une subvention aux communes sinistrées des départements de l'Aude suite aux inondations dévastatrices du 15 octobre dernier qui ont touché quelques 70 communes. L'Association des maires de l'Aude et le Département de l'Aude ont souhaité lancer un appel national aux dons afin d'apporter un soutien financier indispensable aux Maires sinistrés. Ces dons seront affectés à la reconstruction des équipements publics dévastés au sein des communes audoises.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'allouer une subvention de 300 € à l'association des maires du département de l'Aude.**

- **APPEL A PROJETS « ECOLE NUMERIQUE RURALE »**

Dans le cadre du programme d'investissement d'avenir, l'Etat reconduit en 2018, l'appel à projets « Ecole Numérique innovantes et Ruralité », initié en 2017 destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles de moins de 2000 habitants et qui n'ont pas bénéficié de subventions au titre de l'appel à projets INEE « collèges numériques et innovations pédagogiques ».

La subvention de l'Etat couvre 50 % de la dépense engagée pour chaque école et est plafonnée à 7 000 € pour chacune d'entre elles. Pour être éligible, la dépense engagée pour chaque école devra s'élever à minima à 4 000 € (bénéficiant ainsi d'une subvention de l'Etat de 2 000 €).

Les deux écoles de Malguénac vont répondre à cet appel à projets. La demande sera globalisée avec huit communes du territoire de Pontivy Communauté.

- **REUNION ELUS - PARENTS D ELEVES- RESTAURANT SCOLAIRE**

Une rencontre s'est déroulée le mardi 6 novembre en présence des élus, des représentants des parents d'élèves des deux écoles et de Mme LE CUNFF, responsable du restaurant scolaire. Cette rencontre a permis de faire le point sur l'organisation et le fonctionnement du temps de repas.

- **COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE 1918.**

Maria CAPPE a réalisé un travail important pour la préparation de cette commémoration. Une exposition a été mise en place à la médiathèque grâce aux différents objets prêtés par les particuliers.

Les élèves des deux écoles participeront à la commémoration.

- **CHEMIN DU GUERNIC**

Le chemin a été entièrement nettoyé avec l'aide des bénévoles. Un dessouchage est nécessaire sur une partie du chemin.

#### **IV -QUESTIONS ORALES ET OUVERTURE A TOUTE PROSPOSITION**

- ✚ Demande d'apprentissage en espace vert : demande à étudier plus précisément. Une rencontre doit avoir lieu avec l'intéressé.
- ✚ Accessibilité des établissements publics : à l'initiative de Yann JONDOT, maire de Langoëlan, des autocollants ont été apposés sur les panneaux d'entrée d'agglomération. La commune se situe au niveau B, la mise en accessibilité étant en cours. Il a également été fait part de la mise en place d'un dispositif d'aide et d'accompagnement pour l'accessibilité des bâtiments publics qui permettrait de faire l'acquisition de petit matériel peu coûteux et pratique.
- ✚ Plan communal de sauvegarde : une réunion de travail s'est déroulée le jeudi 8 novembre. Concernant l'alerte à la population, il est proposé de diviser la commune en trois secteurs et de désigner les conseillers comme référents.
- ✚ L'inauguration de la zone artisanale de Coëtnan est programmée le lundi 3 décembre.
- ✚ Dates à retenir : les vœux de la municipalité se dérouleront le samedi 12 janvier. Le planning 2019 va être transmis par mail. La commission animation se réunira le mardi 4 décembre à 19 h00.
- ✚ Solenn BERNARD fait part de la vitesse des véhicules Rue de l'église, et la dangerosité car cette rue est empruntée par beaucoup de piétons. la commission voirie se réunira le vendredi 23/11 afin de réfléchir sur des aménagements possibles. (sens unique ? circulation interdite .., ?)
- ✚ Dominique GUEGAN et André LE MOIGNO ont assisté à la visite proposée par l'association BRUDED ce vendredi 9 novembre à Nostang concernant le renouveau du commerce en centre-bourg : visite très intéressante et enrichissante.